

REVALORISATION DES SALAIRES ET DES CARRIÈRES : INACCEPTABLE COUP D'ARRÊT !

Le salaire net mensuel moyen d'un professeur est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du secteur privé.

Les comparaisons internationales sont défavorables à la France : au bout de 15 ans de carrière, le salaire des professeurs du second degré est inférieur de 17% à la moyenne de l'OCDE. En région parisienne, où de très nombreux collègues commencent leur carrière, ce déclassement salarial se fait particulièrement sentir en raison du coût de la vie (loyer...). Depuis 2002, les politiques menées par les différents gouvernements ont été très défavorables à la Fonction Publique et aux fonctionnaires : suppressions de postes, austérité salariale, hausse des retenues pour pension liée aux réformes des retraites... Les timides avancées de 2016 n'ont pas permis mettre en œuvre un véritable plan de revalorisation de nos métiers, pourtant indispensable. **Le déclassement salarial de nos professions est intolérable ! Il y a urgence à obtenir rapidement une augmentation de nos salaires.**



Salaires et carrières au cœur de l'action du SNES-FSU



Le SNES et la FSU agissent depuis de très nombreuses années pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires. Les actions qu'ils ont menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions « Parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) qui se sont déroulées en 2016.

Ont été alors obtenus une augmentation générale des rémunérations des fonctionnaires, un dégel de la valeur du point d'indice, une amélioration des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : LA CLASSE EXCEPTIONNELLE.

Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation des carrières vers le haut.

En 1980, professeurs, CPE et PsyEN débutant-e-s gagnaient 2 X le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 X le SMIC.



Les fonctionnaires maltraités

Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : retour du gel de la valeur du point d'indice, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de CSG sans compensation intégrale, retour de la journée de carence...

La FSU a pesé pour qu'une action soit rapidement organisée : cela a débouché sur la journée de grève du 10 octobre, dans l'unité syndicale la plus large depuis le quinquennat de Nicolas Sarkozy.

La prochaine étape est la journée du 22 mars.

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



Poursuivre et intensifier la lutte !



À l'heure où les ravages de la crise de recrutement se font quotidiennement sentir dans la vie des établissements et des collègues, les syndicats de la FSU, conscients du danger de certaines réformes, de l'absence de politique ambitieuse en matière éducative et de l'austérité prévue pour les fonctionnaires, ont, dès décembre, impulsé un plan d'action allant de janvier aux vacances de printemps et appellent l'ensemble des personnels à la grève le 22 mars.

L'action syndicale telle que la conçoit le SNES-FSU sera d'autant plus efficace qu'elle rassemblera le plus grand nombre.

**Pour les missions publiques, l'emploi et le pouvoir d'achat,
tous en grève et dans la manifestation le jeudi 22 mars !**

**Pour nos métiers,
pour conquérir des gains supplémentaires pour nos salaires et nos carrières,
rejoignez le SNES-FSU, syndiquez-vous !**